79e ANNEE. — N° 47. VENDREDI 21 AVRIL 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

En attendant la réponse des dictateurs aux propositions du Président Roosevelt

Il ne faudrait tout de même pas attendre du message rooseveltien plus qu'il ne peut donner ! Ni croire qu'il va acculer les dictateurs à l'aveu ou au renoncement.

Nous lisions tout à l'heure des articles qui rendaient un son d'ingénuité bien mal adaptée aux circonstances... « Il va falloir, y était-il écrit, que le Führer et le Duce répondent oui ou non ! » *O sancta simplicitas!* N'oubliez donc pas, naïfs confrères, n'oubliez jamais que nous avons affaire à des brutes, c'est vrai, mais qui sont à la fois des canailles !...

En écrivant ces épithètes un peu rudes, je pense tout à coup à la conférence de lundi soir où, sous les auspices de l'Université Populaire, M. Mounier, chercheur de vérités, nous recommandait de ne jamais nous départir d'une sereine modération d'esprit, même en face des fascistes et des hitlériens !... Mais, tout bien pesé, je n'efface pas les épithètes! C'est que nous ne sommes pas ici dans un Congrès de philosophes discutant entre eux sur la valeur comparée de doctrines impersonnelles! Il s'agit du sang et de la chair des peuples menacés par deux hommes disposant à leur gré d'un formidable appareil de destruction qu'ils sont prêts à déployer contre nous !

⁂

Donc, je ne crois pas qu'ils se trouvent à court d'hypocrisies et je suis même certain que les échappatoires de mensonges ne leur manqueront pas !

Vont-ils refuser catégoriquement les offres de Roosevelt? Peu probable! Ce serait avouer leurs desseins guerriers et révéler leurs projets d'agression. Risque auquel le Führer ni le Duce ne voudront pas s'exposer, car ils tiennent par dessus tout à persuader leurs peuples qu'ils sont attaqués et que la guerre où ils les entraînent sera une guerre de légitime défense.

Vont-ils accepter ? Invraisemblable ! Ce serait reconnaître implicitement qu'ils ont été des violateurs de traités des agresseurs de pays sans défense et qu'ils restent encore un danger permanent pour la sécurité internationale et la paix du monde ! Des espèces de « fléaux de Dieu » !

Parce que l'une et l'autre réponses seraient franches, vous pouvez être assurés qu'ils ne feront ni l'une ni l'autre !

⁂

Au surplus, que leur offre-t-on ? Une conférence où il leur sera possible de se procurer toutes les matières premières qu'ils disent leur manquer, de faire cesser cette disette dont ils sont en grande partie les auteurs et dont ils se plaignent pour exciter leurs peuples contre nous ! Bref ! on leur propose de s'enlever à eux-mêmes le prétexte dont ils ont besoin pour poursuivre le cours de leurs exploits... Des accords librement discutés, non ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ce n'est pas des « matières premières » qu'ils réclament, mais les territoires sur lesquels on les produit. Ils n'ont que faire de conférences où l'on discute avec des arguments ! Ils ont besoin de « prestige » ! Comprenez-vous ça : du prestige ! Et le prestige ne se trouve pas autour d'une table de Congrès...

Ne doutons point qu'en leur enlevant la guerre, ou le chantage à la guerre, on les prive de ce qui leur est le plus nécessaire.

⁂

Seulement, ce sont des choses qu'on n'avoue pas. Et alors, parmi les nombreuses ruses de sauvages qu'ils peuvent imaginer, il ne faudrait pas être trop surpris si, sans refuser ni accepter catégoriquement, ils posaient à leur adhésion des conditions qui la rendraient impossible. Par exemple, s'ils présentaient à cette occasion un cahier de revendications territoriales ou coloniales basées sur « l'espace vital » nécessaire à un grand pays. Revendications qu'ils sauraient inadmissibles et dont le refus prévu leur permettrait de prendre devant leurs compatriotes une posture avantageuse.

— Vous voyez bien, crieraient-ils, vous voyez bien ! On nous refuse le droit à la vie! On n'accepte même pas de discuter nos réclamations !...

Et c'est eux, dès lors, c'est eux qui seraient les médiateurs, les pacificateurs repoussés et bafoués par les fauteurs de guerre !

Ceci, bien entendu, sans préjudice d'une démonstration en règle qu'ils ont toujours été les hommes les plus pacifiques du monde, qu'on les a abreuvés d'ingratitude et d'injustices. Bref, d'innocentes victimes accablées par la méchanceté du monde.

⁂

Voilà, à défaut d'autres ruses de même acabit, ce qu'il pourrait bien y avoir dans leur réponse au message du Président Roosevelt.

Ne vous récriez pas sur la pauvreté de ces arguments. Ils sont bien assez bons pour bourrer le crâne à leur public, privé par ailleurs de tout moyen de contrôle et de comparaison ! Employés par la propagande massive qu'un Goebbels sait si bien manier, vous pouvez être sûrs qu'ils produiraient sur les pauvres cerveaux des nazis et des fascistes les effets de vertige d'un mauvais alcool.

Mais voici que les dictateurs ont demandé le temps de la réflexion. C'est le 28 avril seulement qu'Hitler, dans un discours au Reichstag, doit répondre à Roosevelt. La diplomatie sur la place publique continue et d'une capitale à l'autre on va recommencer à échanger des défis !...

⁂

Pourquoi ce délai ? Pourquoi ne pas répondre tout de suite ? Est-il donc si difficile de dire ce que l'on veut, quand on ne veut pas le mal ?

Comment interpréter ce silence ? Comment ne pas craindre ce que peuvent tramer dans l'ombre et le secret les deux complices qui ne se sont associés jusqu'ici que pour voler ou tuer ?

S'ils méditent quelque nouvel attentat, avec les positions qu'on leur a laissées prendre, ils se sont donnés la possibilité d'attaquer où ils veulent : à droite ou à gauche, en haut ou en bas.

On fera bien de veiller et de veiller partout !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

M. Chamberlain plaisante

(M. Chamberlain entre en coup de vent, dépose sa canne à pêche dans le porte-parapluie et marche sur sa secrétaire).

M. Chamberlain (en anglais). — Mademoaselle !

La secrétaire (toujours en anglais). — Boum ! Vous revenez de la pêche ?

M. Chamberlain. — Non, je reviens de la pêche. Mademoaselle, au travail sur l'heure. Il ne sera pas dit que les événements nous auront pris de vitesse. Où en étions-nous la dernière fois ?

La secrétaire (consultant ses notes). — La dernière fois, voyons... Yes. La dernière fois, vous m'avez dicté que le gouvernement de Sa Majesté se refusait à...

M. Chamberlain. — J'y suis. Le gouvernement de Sa Majesté se refusait à reconnaître le fait accompli en Ethiopie. Et il exigeait formellement l'assurance que... Well !

La secrétaire. — C'est-à-dire que... En réalité, la dernière fois, ce n'était plus l'Ethiopie. C'était...

M. Chamberlain. — L'Autriche ! Bien entendu, l'Autriche. Où avais-je la tête ? L'Autriche, comme vous dites. Well !...

La secrétaire. — Le fait est que, la dernière fois, nous en étions déjà à la Tchéco-Slovaquie.

M. Chamberlain (se frottant les mains). — Oh ! Réellement ? (Avec un sourire de pitié) Et il y a des gens qui nous reprochent de nous laisser prendre de vitesse... It is a pity. Donc, pour les Sudètes, le nécessaire est fait, me dites-vous ?

La secrétaire. — Nous avions même commencé à taper la note anglaise à propos des Tchèques.

M. Chamberlain. — Nous y sommes. Voulez-vous relire.

La secrétaire. — Le gouvernement de Sa Majesté... (elle relit la note anglaise).

M. Chamberlain (achevant). — ...Et exige formellement l'assurance que cette action militaire sera localisée (Clignant de l'œil). C'est comme nous avons l'honneur de le leur dire. Et j'ai comme une impression que l'attitude de l'Angleterre va leur donner à réfléchir.

La secrétaire. — A propos, nous protestons aussi pour Memel ?

M. Chamberlain. — Memel ? Au fait, oui. Eh bien ! naturellement, of course, nous protestons aussi pour Memel (S'épongeant le front). On dirait que ces gens-là ont juré de ne pas nous laisser un week end tranquille.

La secrétaire. — Et pour l'Albanie ?

M. Chamberlain. — Ah ! je vous en prie. Pas tout à la fois.

André GUÉRIN.

Informations

Conférence interministérielle

Une conférence interministérielle s'est tenue, mardi, sous la présidence de M. Daladier.

M. Paul Reynaud aurait mis le président du conseil au courant de plusieurs propositions du « Comité de la Hache » qui doivent permettre au gouvernement de réaliser des économies. On prête, par ailleurs, au ministre des finances l'intention de soumettre à M. Daladier et à ses collègues des projets d'ordre purement financier. Il s'agirait, entre autres, de dégrèvements fiscaux.

Le président du Conseil aurait enfin examiné cet après-midi diverses mesures d'ordre social tendant, comme les précédentes à accroître la production principalement dans les usines de la défense nationale.

En Belgique

Le Congrès du parti belge s'étant prononcé contre toute participation au gouvernement, M. Pierlot a constitué mardi un cabinet bipartite qui comprend six catholiques, quatre libéraux et trois extra-parlementaires.

Les nouveaux ministres ont prêté serment mardi après-midi entre les mains du roi.

A la Chambre, la majorité de cette combinaison est acquise de justesse : 106 voix contre 96. Au Sénat, elle est plus mince. Lorsque la Chambrbe aura constitué son bureau et que le Sénat aura achevé de se former par cooptation, le gouvernement pourra se présenter devant les deux assemblées.

Cette présentation aura lieu très prochainement.

M. Pierlot compte saisir le Parlement d'un projet demandant des pouvoirs spéciaux.

Les Espagnols n'occuperont pas Tanger

On a appris à Londres, le 18 avril, écrit « La Press Association » que les autorités espagnoles de Tétouan ont donné au consul général de Grande-Bretagne à Tanger l'assurance que les bruits selon lesquels une occupation espagnole de Tanger serait imminente, sont dépourvus de tout fondement. Ces bruits sont qualifiés de sensationnels et absolument mensongers.

Déclarations de M. Chamberlain

A la Chambre des Communes, M. Chamberlain a déclaré, en réponse à une question du député conservateur Duncan :

« Que le gouvernement n'avait contracté aucun engagement spécifique à l'égard de la Hollande, de la Suisse ou du Danemark contre une agression éventuelle ». Il a toutefois ajouté qu'il ne lui était pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que porte le gouvernement au maintien de l'indépendance de ces trois pays.

En réponse à une question de M. Attlee, M. Chamberlain a déclaré :

« Le gouvernement britannique a poursuivi des consultations étroites avec les autres gouvernements intéressés, y compris le gouvernement d'U.R.S. »

A Gibraltar

Les navires français assument la défense navale de Gibraltar où ne stationne plus qu'un seul navire anglais, le « Wishart ». Il semble que cette relève ait pour but de libérer la flotte anglaise en vue de ses diverses missions dans d'autres secteurs de la Méditerranée.

La flotte allemande sur les côtes d'Espagne

Une escadre allemande, comprenant 2 cuirassés, 2 croiseurs, 2 divisions de torpilleurs et 3 flotilles de sous-marins a quitté Kiel et Wilhelmshafen pour la croisière d'exercice d'un mois sur les côtes d'Espagne annoncée il y a quelques jours.

Les unités se grouperont dans la mer du Nord et feront route en commun vers les eaux espagnoles.

Répondront-ils à M. Roosevelt ?

D'après certains bruits, M. Mussolini songeait lundi à soir à adresser des contre-propositions à la suggestion de promesse de paix de M. Roosevelt. Ces contre-propositions, qui recevraient l'approbation d'Hitler, reviendraient à dire ceci : « Nous sommes désireux de participer à une conférence de paix internationale, mais nous devons d'abord avoir un signe concret de bonne volonté de la part de la France. » En d'autres termes, la reconnaissance des prétentions italiennes en Tunisie, à Djibouti et à Suez. La réponse d'Hitler consisterait également fort probablement en l'exposé de contre-propositions.

La question de Dantzig ?

Bien qu'officiellement démentie de toutes parts, une rumeur continue de courir selon laquelle l'Allemagne a traité avec la Pologne en vue du retour de Dantzig à l'Allemagne à titre de « cadeau d'anniversaire » pour M. Hitler.

Activité militaire en Allemagne

Les voyageurs qui arrivent de Flensborg, dans le Slesvig allemand, rapportent que les autorités militaires de cette région réquisitionnent les automobiles et les camions des particuliers.

Plusieurs centaines de Tchèques travaillent jour et nuit par équipes à creuser de grands hangars souterrains sur la côte sud du Flensburger.

La guerre sino-japonaise

Les forces chinoises ont livré 323 combats pendant la première quinzaine d'avril. Au cours de ces opérations, les pertes japonaises ont été de 22.199 tués, 556 prisonniers et un nombre de blessés considérable.

Les forces chinoises se sont emparées de 557 fusils, de 42 mitrailleuses, de 4 canons de campagne et de quantités de cartouches et d'obus ; 75 tanks et automobiles blindées japonais ont été détruits, 8 chaloupes armées nippones ont été coulées.

En outre, les unités chinoises ont détruit 34 kilomètres de voies ferrées sur les arrières japonais.

La plupart des combats se sont déroulés dans la province du Houpe et ensuite dans celle du Kiang-Si.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce que c'est par milliers que se chiffrent déjà les engagements signés par les étrangers pour servir la France en temps de guerre.

— Mardi matin, le nommé Tizi Oughdal Saïd, condamné à mort par la cour criminelle de Bougie pour assassinat, a été guillotiné devant la prison. Egalement, sur le champ de tir de la garnison, à Nancy, a eu lieu, mardi matin, l'exécution de l'espion François Grumberg, condamné à mort par le tribunal militaire de la 20e région.

— On annonce que le bilan des victimes de l'accident de chemin de fer survenu à Majdia, à 100 kilomètres de Calcutta, est de 34 tués.

NOS ÉCHOS

Stoïcisme.

Un jeune Ecossais vient de se marier. Sa jeune femme a exprimé le vœu de recevoir le baptême de l'air en guise de voyage de noces. L'Ecossais ne voudrait pas la priver de ce plaisir, mais ce genre de distraction est assez coûteux. Il a une idée et va trouver un sien ami, pilote de ligne.

— ...Je n'ai jamais pris l'avion, lui déclare-t-il, mais aucune acrobatie ne m'effraye. Je suis prêt à parier dix livres avec vous que vous pourriez vous livrer aux manœuvres les plus audacieuses sans que je souffle mot.

En souriant, le pilote accepte et le lendemain, il prend à bord le couple écossais. Une heure durant, effectivement, il exécute des acrobaties périlleuses, fait looping sur looping, sans cependant arriver à faire départir son passager de son impassibilité. Après une heure d'exercices, le pilote, jugeant qu'il a perdu le pari, atterrit. Ce n'est qu'alors que l'Ecossais déclare :

— Eh bien ! mon ami, je vous avoue qu'à un moment j'ai failli pousser un cri.

— Ah ! quand cela ?

— Il y a une demi-heure, quand ma femme est tombée de l'avion.

Parbleu !

Une de nos jeunes vedettes — on comprendra par la suite que nous ne pouvons pas la nommer — fut récemment mordue par un chien, dans la partie la plus charnue de sa précieuse personne.

Comme la blessure, assez profonde, menaçait de laisser des marques contraires aux principes de la plastique callipyge, notre beauté endommagée n'hésita pas à se confier au greffoir d'un des princes de la chirurgie esthétique.

L'opération terminée, le praticien rassura sa cliente :

— Là ! Maintenant il ne restera qu'une toute petite cicatrice !

— Merci docteur, mais, tout de même, est-ce que ça se verra beaucoup ?

— Ah ! ça, ma chère demoiselle, ça ne dépendra que de vous !

Un drame de la chirurgie.

Un drame s'est déroulé dans une clinique finlandaise à Ravanienns.

Un malade devait subir d'urgence une intervention chirurgicale, mais les deux chirurgiens qui devaient la pratiquer ne purent se mettre d'accord sur la méthode à suivre. La dispute s'envenima. Furieux, l'un des docteurs sortit son revolver et tua son confrère, puis se fit sauter la cervelle.

Quant au malade, il ne fut pas opéré et se rétablit parfaitement.

CHRONIQUE COLONIALE

Pour une marine marchande impériale

Un essai du plus haut intérêt vient d'être fait par une maison d'importation pour relier l'Indochine à la France en empruntant l'ancienne route des Indes, qui passe par le Cap de Bonne-Espérance. On avait affrêté deux navires, d'un type tout à fait moderne, étudiés spécialement pour les longs parcours, avec infime consommation et équipage réduit. Les résultats obtenus ont été à tous points de vue concluants. Le coefficient de durée du voyage est aisément et largement compensé par l'économie réalisée, en raison des taux très élevés qui grèvent les échanges, à l'entrée du Canal de Suez.

Mais, en même temps que nous entrevoyons l'espoir d'une prochaine liaison Indochine-France avec escales à Madagascar et la Réunion, petite colonie qui reçoit annuellement 40.000 tonnes de riz indochinois, dans le trafic essentiellement français, nous avons à déplorer que, dans cette expérience, encore une fois, le pavillon national soit absent : les bateaux employés étaient des bateaux étrangers... Et la première question qui se pose est de savoir si la marine marchande nationale est à la mesure de notre domaine d'Outre-Mer, si la politique de mise en valeur de l'Empire poursuivie avec une rare ténacité ces dernières années, ne devait en définitive faire bénéficier que la flotte étrangère.

Cette question, le Sénat se l'est posée également dans un très important débat institué récemment devant la Haute Assemblée.

A vrai dire elle n'est pas nouvelle. On sait, hélas ! que la marine marchande nationale joue dans la politique impériale de la France un rôle qu'elle n'a jamais pu remplir pleinement depuis Colbert, en dehors de la protection de l'Etat.

Cette situation tient avant tout au caractère essentiellement continental du commerce extérieur de la France, les deux tiers des exportations de la France sont à destination de l'Europe et de son Empire Colonial Africain. En retour, la moitié de ses importations proviennent de ces deux continents. Exprimées en tonnage, les importations dépassent les deux tiers du tonnage du commerce extérieur de la France, alors que les exportations, composées essentiellement de produits manufacturés atteignent à peine le tiers du volume global. D'autre part, dans le commerce extérieur, le trafic maritime n'intervient que dans la proportion de 45 0/0, dont le cinquième seulement, transporté par le pavillon français. Sur 72 millions de tonnes exportées par mer, le pavillon national français ne charge que 4,2 millions destinés pour la plus grande partie à la France d'Outre-Mer. Aux importations, sur 33,2 millions de tonnes, la part du pavillon national ne dépasse pas 12 millions.

Or, la puissance d'une marine marchande réside dans l'équilibre entre le tonnage de sortie et le tonnage des entrées, équilibre dont dépend le tarif du frêt. Cet équilibre, la marine marchande française ne le réalise pas.

Mais la marine marchande nationale n'est pas seulement handicapée par cette cause inhérente à la structure de l'économie française.

A la Tribune de la Chambre, le rapporteur du budget de la Marine marchande a déclaré que la vieillesse de notre flotte dont aucun bâtiment n'a moins de 17 ans et la faiblesse des vitesses utiles sont des raisons suffsantes à expliquer la part relativement faible du pavillon national dans les échanges franco-coloniaux.

Le pourcentage du pavillon national dans le tonnage des échanges entre la Métropole et les territoires d'Outre-Mer déjà extrêmement faible dans le sens France-colonies, l'est davantage encore dans le sens colonies-France.

Voici quelques chiffres à l'appui de ce que nous venons d'énoncer : alors que la production coloniale s'accroît d'environ 400.000 tonnes par an, la flotte des cargos français de charge a vu sa capacité de transports décroître au point que le pavillon national ne couvre plus que les 2/3 des exportations coloniales. Depuis 1932 les importations métropolitaines venant de la France d'Outre-Mer sont passées de 5 millions à 7 millions de tonnes. Dans la même période, le tonnage de notre flotte de commerce est descendu de 3.400.000 tonneaux à 2.970. mille tonneaux. D'ores et déjà, nous n'avons pas la flotte nécessaire au transport des oléagineux de l'A.O.F., des maïs, des riz, des charbons de l'Indochine.

C'est pour porter remède à cette défaillance qu'au cours de 1938, M. de Chappedelaine a pris un décret-loi aux fins d'accroître les possibilités du crédit maritime, en portant de 4 à 20 millions pendant trois ans, les annuités d'intérêt d'amortissement que l'Etat prend à sa charge, et de 1.500.000 à 10.000.000 pour 3 ans les allocations de vitesse. Ces décisions, estimait le Ministre, suffiront pour provoquer la construction pendant trois ans de 5 à 600.000 tonneaux de navires, en majorité cargos.

De son côté, M. Georges Mandel a demandé au Conseil Supérieur des Colonies d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session la question de l'institution du monopole de pavillon dans les relations de la Métropole avec ses Colonies.

Signalons, enfin, que le décret-loi du 30 juin 1934 autorise de réserver à titre exceptionnel au pavillon français le transport des produits des colonies au départ des ports coloniaux et à destination de la France. C'est grâce à ce texte rendu applicable pour la banane par un décret de juin 1935 que la France a pu se constituer une flotte bananière remarquable, la quatrième du monde, qui, à son tour, a permis à la banane coloniale de conquérir l'intégralité du marché métropolitain.

HOANG-VAN-CO.

La cliente offensée.

Dans un de nos plus chics magasins de corsets entre une grosse dame, énorme, monumentale. Une employée, la bouche en cœur, l'air souriant, s'avance :

— Madame désire :

— Je voudrais un corset.

— Un corset à baleines ?

— Insolente !

Et rageuse, la grosse dame s'éloigne en claquant la porte.

Au restaurant.

Un client, installé au restaurant X, devant une assiette en examine avec attention et suspicion le contenu :

— Qu'est-ce que c'est que ça, garçon, demande-t-il.

Le garçon, tout occupé à écouter à la T.S.F. un morceau d'une pièce qui a fait ses délices la veille au Casino de Paris :

— Un morceau de la « Veuve Joyeuse », monsieur.

Aviculteurs en chambre.

— Edmée, ne trouves-tu pas que cette poule est dure à manger ?

— Oh ! si, mon ami! Si on avait continué à la nourrir, elle aurait certainement pondu des œufs durs !..

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Les Allocations familiales aux Agriculteurs

Avec plusieurs de ses collègues représentant des circonscriptions agricoles, M. René Besse, Député de Cahors, vient d'adresser la lettre suivante à M. Daladier, Président du Conseil des Ministres :

⁂

« Monsieur le Président du Conseil,

« Convaincu des graves dangers « que fait courir à notre pays « sa dénatalité, notre gouvernement « a placé l'aide à la famille au premier rang de ses préoccupations.

« Un décret-loi du 12 novembre « 1938 améliore sensiblement le « régime des allocations familiales « dans le commerce et l'industrie en « même temps qu'il institue une « allocation spéciale en faveur de la « mère restant au foyer.

« Les conditions d'application de « ce décret-loi ont été précisées par « un récent décret ; et le bénéfice « doit en être acquis aux familles « ouvrières intéressées à partir du 1er « avril 1939.

« Si nous nous réjouissons de l'aide substantielle ainsi apportée « aux familles ouvrières nous croyons « devoir, Monsieur le Président du « Conseil, attirer votre attention sur « l'urgente nécessité de venir en aide « aux familles rurales et de remédier « à la rupture d'équilibre qui va résulter pour elles de l'application « des dispositions du décret du 12 novembre précité.

« Les petits exploitants agricoles « les trois quarts de la population « paysanne) représentent à l'heure « actuelle dans le pays la catégorie la « plus pauvre la plus déshéritée. Et « cependant c'est encore dans ces « familles de petits exploitants que « l'on trouve bien souvent le plus « d'enfants. Il serait non seulement « injuste de maintenir celles-ci en « dehors des allocations familiales, « mais ce serait commettre une erreur grave qui risquerait d'engendrer les plus funestes conséquences.

« Si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour remédier aux « disproportions actuelles dans les « taux d'allocations, nous courons le « risque de voir s'aggraver singulièrement l'exode rural déjà si préjudiciable à notre pays, dont il compromet l'équilibre économique et « social. Les récentes mesures concernant le relèvement de l'encouragement national seront insuffisantes pour redresser la situation.

« Dans un rapport présenté à l'Assemblée Permanente des présidents « des Chambres d'Agriculture, M. « Henri Decault, Président de la « Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, souligne que dans certains « départements 50 0/0 des jeunes « gens ont quitté la terre.

« A la suite des ouvriers, métayers « et fermiers, petits propriétaires exploitants et artisans ruraux émigrent à leur tour, convaincus que « l'agriculture est devenue le parent « pauvre de notre économie, les « avantages sociaux étant trop souvent exclusivement réservés aux « travailleurs des villes.

« Vous avez souligné à la tribune « de la Chambre, Monsieur le Président du Conseil, le rôle vital de la « paysannerie dans notre pays. La « réserve d'hommes qu'elle représente est en train de se tarir avec une « effroyable rapidité.

« C'est un cri d'alarme que nous « vous adressons aujourd'hui. Il serait vraiment injuste de maintenir « les familles paysannes en dehors « de la solidarité nationale ; il ne « faut pas, en tardant, leur faire ressentir plus douloureusement l'exclusive qui pèse depuis trop longtemps sur elles.

« L'hommage que vous avez rendu aux ruraux Monsieur le Président du Conseil a rencontré un « écho profond dans le pays.

« Vous ne décevrez pas l'espérance que vous avez fait naître dans « le cœur des paysans de France ; « ceux-ci réclament avec raison une « égalité dans l'aide à la famille.

« Cette égalité vous voudrez la leur « apporter.

« Le but de cette adresse est seulement d'attirer votre bienveillante attention sur l'urgence de la réforme.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil...

« René Besse,

Récompenses honorifiques

Une mention honorable, pour leur propagande en faveur de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, est accordée à M. Barrette, commis principal du Trésor à la perception de Souillac (Lot), et à M. Galan, inspecteur primaire à Cahors.

Nos félicitations.

Intendance

M. Espitalier, élève officier d'administration de réserve, ayant satisfait aux examens de fin de cours de service de l'intendance, est nommé au grade de sous-lieutenant d'administration et affecté à la 17e région.

M. Held est nommé au grade d'aspirant de réserve et affecté à la 17e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

AU CONGRÈS DES PLANTEURS DE TABAC

Voici les vœux adoptés :

« Que l'attribution des primes à allouer à l'expertise ne soit pas laissée à la seule appréciation des contrôleurs, « nos » préférences allant aux primes automatiques ;

« Que soit généralisée et conseillée la destruction à domicile et après l'accord de la commission. Les destructions parcellées de balles tendant à corriger le classement ne peuvent être tolérées ;

« Que les procès-verbaux administratifs dressés à l'expertise pour léger mélange dans les balles ou triage insuffisant n'entraînent pas la première fois une réduction de plantation ; seule la récidive serait sanctionnée ;

« Que la présence à la table d'un fonctionnaire supérieur ne puisse en aucun cas influer sur le résultat de l'expertise ;

« Que soit tolérée la visite à titre de renseignements, du président de la Fédération départementale ou son délégué ;

« Que, sauf le cas de force majeure, les acheteurs ne soient pas remplacés pendant la durée du fonctionnement d'une même commission. »

Sur les contingents :

« Qu'aucune plantation nouvelle ne soit acceptée sans contingent spécial ;

« Que les planteurs qui, par suite de circonstances fortuites (maladies ou départ d'un enfant au régiment, etc.) n'ont pu planter les deux tiers de leur permis ne soient diminués que la troisième fois ;

En cas de contingent spécial, que la priorité soit accordée aux anciens planteurs : métayers ou fermiers devenus propriétaires.

« Demande la réduction de 1/10 de tolérance n'ayant été acceptée qu'à titre provisoire, que soit rapportée cette mesure et que dès 1939 les petites exploitations au-dessous de 25 ares puissent utiliser leur 1/5.

Demande la création par la S.E.I.T.A. d'un service spécial de l'exportation de tabacs vers nos colonies.

Demande la création d'un tabac de grosse coupe qui permettrait l'emploi des déchets de magasin et combattrait efficacement la fraude.

L'ensemble de ces mesures est susceptible, selon le rapporteur, « d'augmenter sensiblement le contingent national ».

La commission demande en outre :

Que soit donné un peu plus de graine aux planteurs.

Qu'il n'y ait plus de réduction aux permis de culture, à moins d'une faute grave de la part des planteurs ;

Que les quantités réduites en 1935 et 1938 soient de nouveau attribuées à tous les planteurs.

La Fédération de l'Isère a fait adopter un vœu tendant à la suppression des droits de prestation de serment des experts, ou tout au moins à leur unification.

Le Congrès national des Planteurs de tabac

Ainsi que nous l'avons indiqué, le 30e Congrès National des Planteurs de tabac se tiendra à Cahors, en 1940.

Ce sera pour la quatrième fois que Cahors aura l'avantage de réunir les délégués des planteurs de tabac de France.

Mais rappelons que c'est à Cahors que le premier Congrès des Planteurs a eu lieu, les 13, 14 et 15 mars 1908. Puis furent tenus le 3e Congrès, les 25, 26, 27 février 1910, le 14e Congrès, les 14, 15 et 16 mars 1924.

Mais c'est pour la cinquième fois que le Congrès National des Planteurs se tiendra dans le Lot, car, le 23e Congrès eut lieu à Souillac les 12, 13 et 14 mai 1933.

Compatriotes

Notre compatriote, M. Gau, ingénieur à la Société nationale des chemins de fer à la Roche-Migènes (Yonne), vient d'être attaché au bureau de la direction des chemins de fer de Paris.

Nos félicitations à notre compatriote qui est de Salviac (Lot).

⁂

Notre excellent compatriote M. Jean Massip, contrôleur du Chiffre d'Affaires à Paris, vient d'être reçu à l'examen de Contrôleur principal rédacteur.

Nos félicitations.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 3 au 8 avril 1939 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 3 hommes.

En extra : Néant.

Demandes d'emploi non satisfaites: 15 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru, la semaine précédente, 17 chômeurs. »

EDEN

JEUDI et SAMEDI (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée et soirée*)

Le Paradis de Satan

AVEC

J.-P. AUMONT, — Marcelle GÉNIAT, Jany HOLT et Jean MAX

EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS SUCCESSORAUX

Par la voix du « Journal Officiel » M. René Besse a posé la question suivante :

M. René Besse expose à M. le Ministre des finances : *a*) que l'article 440 *bis* du code de l'enregistrement (art. 2 du décret-loi du 17 juin 1938 relatif au régime successoral) prévoit, sous certaines conditions, une exonération des droits de soulte et de retour dans les partages de certaines successions comprenant des immeubles à usage d'exploitation agricole ; *b*) que l'interprétation de l'administration de l'enregistrement (instruction n° 4372 du 17 septembre 1938) rend cette exonération pratiquement inappliquable lorsqu'il n'existe, pour tout actif successoral, qu'un seul corps d'immeubles ruraux, motif pris de ce que l'acte à intervenir dans ce cas entre les cohéritiers revêt le caractère d'une cession de droits successifs et non d'un partage, puisqu'il n'y a pas lotissement ; et demande s'il ne serait pas opportun de modifier à ce sujet les instructions en vigueur, afin de respecter l'esprit du décret-loi, lequel semble évidemment devoir s'appliquer par préférence aux petites successions agricoles, lesquelles ne comportent fréquemment, pour tout actif, qu'un seul corps d'immeuble à usage rural.

Réponse. — Les cessions de droits successifs sont susceptibles de bénéficier de l'exonération partielle du droit de soulte édictée par l'article 2 du décret du 17 juin 1938 (art. 440 *bis* du code de l'enregistrement), lorsqu'elles constituent des actes équipollents à partage et remplissent, par ailleurs, les conditions prévues par le texte susvisé et par le décret d'application du 11 septembre 1938. Cette règle de perception a été notifiée au personnel de l'enregistrement par le *Bulletin de l'Administration* du mois de janvier 1939.

L'ANNIVERSAIRE DE LA REVOLUTION

L'Inspection Académique nous communique :

Au cours des différentes fêtes organisées pour commémorer le cent cinquantième anniversaire de la Révolution Française, les cérémonies du 5 mai, à Versailles, seront les seules, tant par leur date (vendredi), que par leur heure (14 h. à 17 h.), dont la transmission radiodiffusée puisse être reçue par des élèves à l'écoute dans leurs classes.

Voici le programme des cérémonies du 5 mai :

De 14 h. à 15 h., à l'Hôtel des Menus-Plaisirs, discours de M. le Ministre de l'Education Nationale : partie musicale.

rie des glaces), discours de M. le Président Edouard Herriot, Président du Comité National de la Célébration du Cent-Cinquantenaire ; allocution de M. le Président du Sénat, de M. le Président du Conseil et de M. le Président de la République.

LOTERIE NATIONALE

Sur autorisation spéciale du ministre des finances, le tirage de la tranche des fleurs (7e tirage) de la Loterie Nationale, aura lieu à Hyères (Var) le

Sûreté nationale

M. Duchet, commissaire spécial de police hors-classe (3e échelon), à Cahors, est promu, sur place, commissaire spécial de police hors-classe (2e échelon). Nos félicitations.

La fête des doyens et doyennes

L'Association nationale d'entr'aide à la vieillesse a décidé de créer les titres de « doyen et de doyenne des Français ».

L'Association va organiser une grande journée des doyens et doyennes de France. Elle invitera toutes les villes et communes de France à désigner leur doyen et leur doyenne.

Ce sera ce jour-là, par toute la France, une fête unique.

Tous les maires vont être invités à apporter leur concours et la journée des doyens et des doyennes aurait lieu, dit-on, au début du mois de juillet.

Nouveaux timbres-poste

L'administration des P.T.T. a mis en vente, depuis le 18 avril, les deux timbres-poste désignés ci-après :

1. Timbre-poste de 2 fr. 25, représentant le pavillon national à l'Exposition internationale de New-York, 1939 ; 2. Timbre-poste de 0 fr. 90, commémoratif de la mise sur cale du navire de ligne « Clemenceau ».

Ces deux figurines de couleur bleue sont éditées en grand format et imprimées en taille douce.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 20 — SAMED 22
DIMANCHE 23 AVRIL (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée*)

Deux grands films

ALIBERT — Germaine ROGER

DANS

Un de la Cannebière

Dolorès DEL RIO — Georges SANDERS

DANS

Amour d'espionne

POUR LE MONUMENT A LA GLOIRE DE L'INFANTERIE

Le dimanche 7 mai prochain, une journée nationale sera organisée dans toute la France au bénéfice du Comité National du Monument à la gloire de l'Infanterie française.

Il s'agit d'une œuvre éminemment patriotique dont le but est d'exalter l'héroïsme des troupes de l'Infanterie pendant la guerre et d'édifier un monument à la mémoire de ses morts. Toutes les communes de France doivent participer à ce geste de reconnaissance nationale, car ainsi que le signalait M. le Maréchal Pétain dans son appel aux maires de France : il faut élever à l'Infanterie Française un monument digne de ses morts, de ses blessés, de ses survivants et destiné à glorifier l'œuvre surhumaine accomplie par elle au cours des années 1914-1918 pour sauver la Patrie.

L'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation du Lot, qui a déjà organisé une souscription publique à l'occasion des fêtes commémoratives du vingtième anniversaire de l'armistice est chargé de l'organisation de la journée nationale du 7 mai.

Des directives seront données très prochainement à MM. les Maires et aux groupements d'anciens combattants et victimes de guerre au dévouement desquels l'Office adresse un appel très pressant en vue d'assurer la réussite de cette journée.

Les municipalités, les administrations, les groupements de toute nature, les familles, pourront ainsi participer à l'érection du monument qui doit glorifier l'œuvre sublime accomplie par l'Infanterie Française de 1914 à 1918. [*Communiqué*].

LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA VIGNE

Le Service des Avertissements pour la lutte contre les maladies de la vigne (maladies cryptogamiques et insecticides), qui a été créé dans le département du Lot en 1934, grâce au bienveillant concours de la Chambre d'Agriculture et d'accord entre le Centre de Recherches Agronomiques de la région et la Direction des Services Agricoles, et qui a jusqu'ici servi les intérêts des viticulteurs, *continuera à fonctionner en* 1939.

Ce service permet, non seulement d'exécuter les traitements en temps opportun, mais aussi de réduire considérablement les frais de lutte en limitant le nombre des traitements à faire, tout en assurant la parfaite conservation de la récolte.

Si la Chambre d'Agriculture a pris à sa charge les frais d'installation et de fonctionnement des centres d'observations, c'est-à-dire les frais afférents à la détermination des dates d'invasion des maladies ou insectes, les frais d'avertissements des dates des traitements restent à la charge des bénéficiaires.

C'est, eu égard aux services rendus par cette Station d'Avertissements, qu'il est recommandé aux viticulteurs d'user de ce service qui ne peut que leur faciliter leur tâche, réduire leurs frais de culture, tout en leur donnant l'assurance d'exécuter leurs traitements de lutte avec le maximum de succès.

Il serait désirable que, dans chaque commune viticole, il y eût une dizaine de viticulteurs abonnés à ce service (au besoin les viticulteurs pourraient se grouper à 3 ou 4 pour recevoir les avertissements et ainsi réduire les frais d'abonnement pour chacun).

Le prix de l'abonnement reste fixé à 10 francs par an, il doit être versé à M. Mazelié, Compte chèques postaux N° 231.27, Toulouse.

Les communes, moyennant un versement annuel de 100 francs prélevés sur leur budget, peuvent faire adresser les avertissements à dix viticulteurs.

Prière aux Maires de ces communes de nous donner les adresses exactes de leurs administrés à qui le service devra être assuré.

BON AVERTISSEMENT

Nos confrères de l'Aveyron signalent le fait suivant qui, certes, mérite d'être connu :

Il paraît que des commis-voyageurs en appareils de T.S.F. ont parcouru certaines régions de l'Aveyron offrant gratuitement aux intéressés des appareils de réclame.

Ils demandent une signature « pour la forme », disent-ils, et le versement d'une modique somme, à titre de solde, et d'ailleurs remboursable sous peu.

Si le « client », signe, il s'aperçoit, en retirant son papier, qu'il s'est engagé à payer une somme considérablement élevée.

Les Lotois, voisins de l'Aveyron, sont ainsi avertis au cas où ils recevraient ces visiteurs.

Boule Cadurcienne

Les joueurs qui désirent participer au concours de l'Amicale Bouliste des Badernes du 23 avril sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 21 avril, à 20 h. 30, café Calmon, place Thiers. — *Le Bureau.*

Naturalisations

Sont naturalisés français : Krupka (Jean), cultivateur, né le 24 septembre 1902 à Suchawola (Pologne), ayant 3 enfants mineurs : 1° Jean, né le 17 décembre 1928 à Baron (Oise) ; 2° Ginette, née le 6 janvier 1934 à Saint-Sozy (Lot) ; 3° Robert, né le 20 avril 1936 à Montvalent (Lot) ; et Prokopenko (Pélagie), sa femme, née le 10 février 1906 à Suchawola (Pologne), demeurant à Montvalent (Lot).

Interview de M. Georges Baye

C'est au commencement de janvier dernier, alors qu'il était venu exécuter des prises de vues sur le plateau de Sauzet, pour le Ministère de l'Agriculture, sur le « cavage » des truffes et leur vente au marché de Cahors, qu'il me fut donné d'interviewer M. Georges Baye, et de m'entendre avec lui pour qu'il vînt donner, pour notre Fédération laïque, la 460e Conférence et projection de son film : Paris-Brazzaville et retour en avion.

Sait-on que le plus ancien artiste de cinéma « in the world » sera ainnotre hôte à Cahors ?

C'est pourtant l'exacte vérité, et comme M. Baye paraît jeune, cela nous prouve que le cinéma est encore dans son enfance, pourrait-on dire.

En effet, avant même que la Firme Pathé existât en France, alors que les Frères Lumière venaient de trouver ce nouveau mode d'expression, qui devait bouleverser le monde : le cinématographe, M. Baye tourna le petit bout de film, où un gamin accroche la poêle d'un marchand de marrons à la roue d'un fiacre, en station à Paris.

Quelques années plus tard, il tournait un Maréchal de France, dans le premier « Napoléon » de chez Pathé. Le passage de la Bérésina se fit sur le Canal de l'Ourcq, près de Paris.

Ce fut aussi M. Georges Baye qui tourna le premier film de Feuillade, metteur en scène prodigieux du muet, chez Gaumont : « Le Fils Puni ».

Artiste de théâtre, de talent reconnu, M. Georges Baye, pour des raisons strictement personnelles, quitta la scène, après la guerre, et se consacra exclusivement à la technique cinématographique.

Pendant plus de quinze ans, en qualité de régisseur général des Studios « Eclair », à Epinay, il reçut et conseilla tous les néophytes qui rêvent de se brûler les ailes à la gloire fulgurante du cinéma, en France. Il fut le technicien des premiers concours de beauté, en 1920. Puis, peu de temps après, il était chargé de la prise de vues des grands événements européens pour une firme d'Amérique

M. Georges Baye, que seuls les initiés connaissent bien, connaît, en revanche, toutes les hautes personnalités du globe, tous les artistes, tous les champions sportifs et autres, toutes les célébrités ont été approchées et fixées par lui sur la pellicule durant ces vingt dernières années.

M. G. Baye accompagna M. Albert Sarraut en Algérie, lors du Cinquantenaire parlementaire de M. Thomson ; il fut l'opérateur qui effectua la traversée du Sahara, à la suite de M. Maginot, alors Ministre des Colonies ; enfin, il réalisa le premier parcours régulier : *Paris-Brazzaville et retour, en avion, pour la Régie d'Etat : Air-Afrique.*

Invité à présenter et commenter lui-même ce film à la Société de Géographie de Paris, en présence de son Président, le Maréchal Franchet d'Esperey et du regretté Commandant Charcot, M. Georges Baye dut, devant le succès qui l'accueillit, sortir de la réserve qu'il s'était imposée de ne plus paraître en public, et entreprit la plus formidable série de conférences et de présentation de films qu'il y ait jamais eue, puisque plus de 450 présentations, à l'heure actuelle, n'en ont pas épuisé le succès.

Cela tient évidemment à ce que M. Georges Baye sait parler en public, qu'il possède à fond l'art de la diction et relate la narration d'un voyage qu'il a vécu et filmé, à la fois.

Cela n'empêche que de nombreuses descriptions, comme celles de la tornade au-dessus de la forêt équatoriale, la vie des colons, des Administrateurs de colonie, dans le bled, sont des morceaux qui, pour être anecdotiques, n'en relèvent pas moins de la littérature toute pure.

L'exacte vérité ne saurait être amoindrie par le souci de la forme.

M. G. Baye a des classiques ; mais c'est aussi un humoriste ; il a vu tellement de gens, tellement de choses, qu'il en a gardé toute une saine philosophie souriante et amusée, qu'il se plaît à faire partager.

C'est donc aussi, pour les cinéphiles, un sujet réel de curiosité que de venir voir et entendre M. G. Baye, autant que pour les sportifs, sans compter tous ceux que l'aspect réel de notre immense empire africain peut intéresser.

L. D.

Rixe

A la suite d'une discussion entre les nommés Cazergues, cultivateur à Biars-sur-Cère, et son voisin Salacroup, forgeron, des coups furent échangés. Cazergues, violemment atteint au visage, s'est fait délivrer un certificat médical et a porté plainte à la gendarmerie contre Salacroup.

Une enquête est ouverte.

Encore une rixe

Les sieurs Pierre Boulé, 71 ans, et Marragou Gabriel, 34 ans, propriétaires à Lebreil, se sont pris de querelle, Boulé ayant interdit à Marragou de passer dans sa propriété.

Au cours de la dispute, Marragou a été frappé et projeté sur le sol par Boulé, et aurait été blessé à l'épaule droite.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Montcuq qui a ouvert une enquête.

Accident

M. Glangeton, manœuvre au dépôt des machines à la gare de Cahors, a fait une chute et a été blessé au bras gauche. 20 jours d'incapacité de travail.

CAHORS

UN PEU DE SURVEILLANCE !...

Une fois de plus, nous recevons les doléances de plusieurs personnes qui, de passage sur les Allées Fénelon pour se rendre à leur domicile, ont été victimes de l'imprudence des cyclistes.

Mercredi, vers 21 heures, une maman et son jeune enfant ont été heurtés par un cycliste qui procédait à des évolutions autour du kiosque.

Jeudi soir un brave homme qui se rendait à la poste, a été heurté par un cycliste au tournant de l'allée qui longe le Jardin public.

Il n'y a pas eu de mal mais on annonce que les victimes de ces heurts ont été quelque peu émotionnées et que le mécontentement qu'elles manifestent est bien normal.

Et malheureusement il paraîtrait que ces rencontres désagréables se produisent assez souvent. Il faudrait pourtant y mettre un terme, puisqu'aussi bien, un arrêté municipal interdit la circulation de tout véhicule, bicyclette comprise, sur les Allées Fénelon.

Un peu de surveillance, de temps à autre, y suffirait. Mais !...

L. B.

UNIVERSITE POPULAIRE

C'est au Palais des Fêtes, le 24 avril, à 21 heures, sous le patronage de la Fédération des Œuvres laïques du Lot, que seront données, en représentation de gala, une conférence et la projection du film du premier voyage aérien régulier réalisé en mars dernier entre Paris et Brazzaville et retour.

C'est M. G. Baye, à la fois opérateur cinématographique et habile conférencier, qui fut, en son temps, un brillant artiste dramatique, qui relatera, en causerie anecdotique et précise, les événements de cette immense randonnée de 17.000 kilomètres, au cours de laquelle il lui a été donné de survoler et filmer le tragique accident du Gouverneur général Renard.

La première conférence donnée par M. G. Baye a eu lieu sous le haut patronage de la Société de Géographie de Paris, à la Salle d'Iéna, à Paris, en présence du Maréchal Franchet d'Esperey, du Commandant Charcot, explorateur, et de nombreuses personnalités et membres influents des sociétés et groupements aéronautiques et coloniaux.

Nul doute que M. G. Baye ne retrouve en notre ville une partie du succès qui lui a été fait dans la capitale, où le Maréchal Franchet d'Esperey a daigné le féliciter chaleureusement à l'issue de sa conférence et de la projection de son film.

A LA PRÉFECTURE

M. Sirieys, chef de la première division à la Préfecture, a été mis à la retraite sur sa demande à la date du 1er avril, cessant ainsi une longue et laborieuse carrière accomplie tout entière dans l'administration préfectorale de notre département. Nous lui exprimons nos vœux de bonne et longue retraite.

C'est M. Dubernard, docteur en droit, qui exercera en sa place les fonctions de chef de la première division. Nous lui présentons nos félicitations.

Mme Mérigonde, chef de bureau au service de l'hygiène est nommée en la même qualité à la première division.

M. Sembel, chef de bureau à la première division, passe en la même qualité au service de l'hygiène.

Renouvellement de sépultures

M. le Maire de la Ville de Cahors rappelle à ses administrés que la section n° 22, dans laquelle des inhumations ont été faites du 12 septembre 1931 au 20 juin 1932, va être affecté à de nouvelles sépultures.

Il invite en conséquence, les familles intéressées à enlever avant le 5 mai 1939 les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à soulever des difficultés ou réclamations quelconques.

Soirée récréative de l'Ecole de la Place Thiers

Les élèves de l'Ecole de la Place Thiers donneront une soirée au Théâtre municipal, le dimanche 7 mai à 20 h. 30, au profit des œuvres de l'Ecole.

Les parents et les amis de l'Ecole y seront cordialement invités.

Le programme sera publié ultérieurement.

Mouvement des vins

L' « Officiel » publie le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mars 1939.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 6.020 hectolitres.

Antérieures : 44.991 hectolitres.

Total : 51.071 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 9.946 hectolitres.

Antérieures : 68.401 hectolitres.

Total : 78.347 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 10.841 hectolitres.

Amicale Bouliste des Badernes

Tous les membres actifs de la société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi 20 avril à 21 heures, au siège social, Café de la Bourse.

Ordre du jour : Concours de la société ; distribution des licences. Formation des quadrettes.

IL A PROMIS DE NE PLUS RECOMMENCER

Lundi, vers 17 heures, une auto était en stationnement, sur le quai Champollion, près du moulin Saint-James.

Pendant que les occupants de l'auto visitaient la ville, des enfants, profitant de leur absence, s'étaient installés sur le porte-bagages.

Quand les touristes revinrent, les enfants cessèrent leur jeu, au reste bien innocent.

Mais, au moment où l'auto allait démarrer, l'un d'eux, plus malicieux, reprit place sur le porte-bagages. L'auto démarra via Larroque-des-Arcs, à toute vitesse.

Alors le jeune enfant, apeuré, fondit en larmes et poussa des cris déchirants. Mais les occupants de l'auto ne pouvaient rien entendre et quand les passants voyaient et entendaient l'enfant, l'auto était déjà loin.

Et l'auto parcourut le quai de Regourd, traversa le village de Larroque-des-Arcs, marchant à bonne allure et transportant toujours l'enfant qui ne cessait de pousser des cris.

Ce n'est que vers Lamagdelaine que, complètement affolé, le pauvre gosse se laissa tomber de son siège sur la route.

La chute fut rude, mais, heureusement, l'enfant n'a reçu que des contusions sans gravité, espère-t-on.

Il a été ramené dans sa famille et il a bien promis de ne plus recommencer ! ! !...

LE MILICIEN ÉVADÉ ET SA MOTO

Le nommé Tenenbrunn Chaskiel, 33 ans, sujet polonais s'était enrôlé en janvier 1938, dans les brigades internationales en Espagne.

Le 6 février 1939, il franchit la frontière au col du Perthus, en amenant, avec lui, une motocyclette qu'il prétend avoir achetée à Barcelone pour la somme de 1.000 francs. Mais, rentré en France, il fut interné au camp de concentration de Saint-Cyprien.

Désirant aller voir sa famille qui réside à Paris, il s'évada sur sa moto.

Arrivé à St-Germain-du-Bel-Air (Lot), il dut interrompre son voyage par suite d'un accident de moto, au cours duquel il fut blessé à la tête, aux jambes et au thorax.

Transporté à l'hôpital de Gourdon, il fut interrogé par la gendarmerie qui voulut connaître exactement la provenance de la moto.

Les explications du milicien n'ont pas donné satisfaction et en attendant de plus complets renseignements, procès-verbal lui a été dressé pour défaut de carte d'identité d'étranger.

La disparition du sous-officier sénégalais

Les recherches effectuées pour retrouver le sous-officier du 16e tirailleurs sénégalais disparu depuis dimanche n'ont donné aucun résultat.

Suicide ? Accident ? Victime d'une agression ? Les recherches continuent.

Les Sports

Course cycliste du 23 avril 1939

L « Pédale Cadurcienne » organise, pour le dimanche 23 avril, une course cycliste dite « Grand Prix Tendil ». M. le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant, interdisant la circulation des véhicules sur le boulevard Gambetta, entre la place Thiers (côté Nord) et le quai Cavaignac, de 13 heures 30 à 18 heures 30.

Article premier. — La circulation de tous les véhicules sera interrompue sur la route nationale N° 20, entre les points 85 k. 200 et 86 k. 150, le dimanche 23 avril 1939, de 13 heures 30 à 18 heures 30.

Article 2. — Le Comité d'organisation de l'épreuve cycliste devra établir sur la route nationale N° 20 deux barrages destinés à interrompre la circulation, savoir :

l'un au point 84 k. 730, à l'embranchement de la route nationale N° 30 et du chemin de grande communication N° 33, aussi dénommé « Côte des Evêques » ;

l'autre au point 86 km. 160 au point d'intersection de la route Nationale N° 20 et de la route Nationale N° 653, quai Ségur.

Article 3. — Les véhicules se rendant à Cahors ou traversant cette ville emprunteront la route Nationale N° 653 par les quais et la Côte des Evêques ou vice-versa.

LA PÉDALE CADURCIENNE

Dimanche dernier, l'équipe de la Pédale Cadurcienne n'a pu se rendre à Gourdon car, en raison des événements, le Grand Prix d'ouverture avait été annulé.

Trois coureurs : Martina, Leymond et Fite, se sont rendus à Agen pour y disputer une course organisée par Agen Sportif. C'est un peloton de 20 coureurs qui se présente à l'arrivée, et Martina ne peut faire mieux que neuvième. Leymond et Fite avaient été lâchés par crevaison.

Comme il avait été annoncé, Londéro s'était rendu à Nimes pour y disputer le Tour du Gard (220 kilomètres), avec l'équipe Tendil. Victime de l'esprit d'équipe, il se classa dixième, ce qui est d'ailleurs fort honorable, vu le nombre des partants, qui était de 120.

Espérons que les coureurs de la Pédale Cadurcienne prouveront au public cadurcien, dimanche 23 avril, dans le Grand Prix Tendil, qu'ils sont capables de bien faire dans cette épreuve qui s'annonce comme une des plus belles du Sud-Ouest, tant par le nombre des engagés que par leur valeur.

Il ne nous reste plus qu'à leur souhaiter bonne chance, et à leur dire, que les Sportifs Cadurciens attendent beaucoup d'eux, et qu'ils auront à cœur de défendre fièrement leurs couleurs. — *Le Fouineur.*

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Hyménée. — Nous avons le plaisir d'annoncer le récent mariage, célébré lundi, de nos deux jeunes compatriotes : M. Bons Roger, maçon, domicilié au hameau de Labruyère, avec la charmante Odette Garrigues, fille de notre sympathique boulanger.

Nous offrons aux nouveaux époux, dont les familles jouissent ici de l'estime générale, nos plus sincères vœux de bonheur.

Sauzet

Hyménée. — Samedi a été célébré le mariage de M. Roger Soulignac, du hameau de Garrigou (commune d'Albas), avec Mlle Odette Mourgues, de Sauzet.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Lassitude d'avril

En avril, des milliers de gens éprouvent les mêmes malaises : lassitude générale, manque d'appétit, nervosité, insomnies. Si vous ressentez l'un de ces symptômes, fortifiez-vous sans tarder, en prenant de la Quintonine. Dès le premier jour, l'appétit revient. Bientôt, lassitude, nervosité et migraines disparaissent. Vos muscles sont fortifiés, votre sang régénéré et vos nerfs apaisés. La Quintonine est en vente dans toutes les pharmacies : 5 fr. 75 seulement le flacon pour faire un litre entier de délicieux vin fortifiant. Pharmacie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Latronquière

Election au Conseil général. — Voici les résultats par commune de l'élection au Conseil général qui a eu lieu, dimanche, dans le canton de Latronquière.

Trois candidats étaient en présence : le docteur Jean Boudou, radical-socialiste; M. Laval, instituteur en retraite, radical-socialiste ; le docteur Lassalle, Union des gauches républicaines.

Latronquière. — Ont obtenu : MM. Boudou, 63 voix ; Laval, 46; Lassalle, 8.

Sénaillac. — MM. Boudou, 14 voix ; Laval, 39 ; Lassale, 39.

Sousceyrac. — MM. Boudou, 11 voix; Laval, 51 ; Lassalle, 291.

Calviac. — MM. Boudou, 4 voix ; Laval, 19 ; Lassalle, 95.

Labastide — MM. Boudou, 14 voix ; Laval, 8 ; Lassalle, 10.

Saint-Hilaire-Bessonies. — MM. Boudou, 65 voix; Laval, 26 ; Lassalle, 25.

Lauresses. — M. Boudou, 69 voix ; Laval, 68, Lassalle, 23.

Saint-Cirgues. — M. Boudou, 180 voix ; Laval, 29; Lassalle, 12.

Sabadel. — MM. Boudou, 16 voix ; Laval, 21 ; Lassalle, 25.

Montet-et-Bouxal. — MM. Boudou, 23 voix ; Laval, 35 ; Lassalle, 10.

Saint-Médard. — MM. Boudou, 19 voix ; Laval, 14 ; Lassalle, 9.

Gorses. — M. Boudou, 76 voix ; Laval, 72 ; Lassalle, 55.

Terrou. — MM. Boudou, 58 voix ; Laval, 18 ; Lassalle, 21.

Ladirat. — MM. Boudou, 46 voix ; Laval, 7 ; Lassalle, 14.

Totaux : MM. Boudou, 658 voix ; Laval, 453; Lassalle, 637.

Aucun des trois candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a donc ballottage.

Calviac

Le chemin de Molières. — En vue de la construction d'une route, qui aurait son point de départ du sommet du foirail, par le chemin des Molières et qui se terminerait au hameau du port, le samedi 15 avril, à 11 heures, dans la salle des fêtes, a eu lieu une réunion des propriétaires riverains, au nombre d'une cinquantaine. M. Guittard, ingénieur du service rural, a fait un exposé de l'état des lieux, et un syndicat provisoire a été constitué. M. Faurel a été nommé président. A son tour, il a donné son autorisation et engagé les autres propriétaires à suivre son exemple, ce qu'ils ont promis. Une nouvelle réunion sera faite, en vue de demander une subvention.

Thémines

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le mariage devant avoir lieu le 22 de notre sympathique compatriote, M. Paul Bouby, entrepreneur, avec la charmante Mlle Ayroles Armandine, d'Aygues-Albiac.

En cette heureuse circonstance, nous adressons aux deux familles nos vives félicitations et aux nouveaux époux nos bien chaleureux vœux de bonheur.

La peau miroir de l'intestin

Les déchets mal éliminés de la digestion, véhiculés par la circulation, sortent par la peau sous forme de placards d'eczéma, de boutons, de dartres, d'urticaire, etc... Stimulez votre intestin et votre peau deviendra saine et nette. Les Sels Largan (chlorure de magnésium, manganèse, sels de fruits, sels alcalins) combattent non seulement la paresse de l'intestin, mais ils décongestionnent le foie « grand nettoyeur » de l'organisme. Ils purifient le sang, facilitent la digestion et assurent le fonctionnement harmonieux des principaux organes. Ils augmentent la vitalité générale. Les Sels Largan coûtent 8 fr. 85, un flacon mélangé à un litre d'eau donne une solution d'un goût agréable, suffisante pour une cure de 16 jours. Toutes Pharmacies.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Accident. — Mme Poujade a fait une chute sur le seuil de sa porte et a été blessée au front. Elle a reçu les soins de M. le docteur Faurie.

Soulomès

Mariage. — C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de M. André Pons, de Confignié, avec Mlle Irène Pertuzat, d'Artix.

Aux nouveaux époux nous adressons nos sincères félicitations.

Souillac

Un pêcheur se noie. — M. Jean Chavanou, 65 ans, cultivateur à Cazoulès, étant à la pêche à la ligne, pris d'un malaise, tomba dans la Dordogne.

Des témoins de l'accident se portèrent au secours de M. Chavanou qui fut retiré de l'eau 20 minutes après sa chute. Il avait cessé de vivre.

Ses obsèques ont été célébrées samedi au milieu d'une nombreuse assistance.

Secours mutuels. — La Société de secours mutuels Saint-Martin s'est réunie le dimanche 16 avril, à 14 heures, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Rouquette, vice-président.

Le secrétaire, M. Pierre Verlhac, a donné connaissance de la situation financière et du personnel pour l'année 1938. Le budget de cette année est clos avec un déficit s'élevant à plus de 3.000 francs.

Le bureau décide d'augmenter la cotisation mensuelle, qui est portée de 4 à 5 francs.

En outre, le paiement de la participation de 50 0/0 des visites médicales par tous les sociétaires, sans exception d'âge ni de fonction.

Les amendes sont portées de 3 à 5 francs.

M. Marcel Baillet est nommé secrétaire adjoint et chargé de la comptabilité en remplacement de M. Lautier qui a cessé ses fonctions pour raisons de santé.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Cesterat Louis, rue de Juillet.

Grâce à la promptitude des secours, le sinistre a pu être, assez rapidement, circonscrit. Mais la toiture et trois pièces du deuxième étage ont été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 30.000 fr. environ et sont couverts par l'assurance.

Quatre-Routes

Etat civil du premier trimestre 1939. — Naissances : André Boudou ; Monique Pestourie.

Mariage : Guillaume Chaulet et Yvette Boutot.

Décès : Santos Garcia de Lapara, 85 ans.

St-Michel-de-Bannières

Hyménée. — Samedi a été célébré le mariage de Mlle Laurence Chaulet, fille de M. Chaulet, propriétaire, avec M. Roger Sol, des Quatre-Routes.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire* — *Téléphone* ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Causerie radiophonique

Pas de projet de statut

Une fois de plus, le ministère des P.T.T. est pris en flagrant délit de la violation de la loi. Un article de la loi de finances l'obligeait, en effet, à déposer un projet de Statut de la radio avant le 31 mars. Or, avril est venu et personne ne sait où en est le fameux Statut. Tout ce qu'on sait, c'est que, au mépris des engagements pris devant le Parlement, le projet n'a pas été déposé avant l'expiration du délai. Voilà qui fera plaisir à la commission des P.T.T. du Sénat qui n'avait voté le budget de la radio qu'à cette condition formelle.

Peut-être aurons-nous un Statut par décret-loi ? En tous cas, le plus grand mystère entoure ce qui se prépare, rue de Grenelle. Ne serait-ce pas tout simplement parce qu'il ne s'y prépare rien du tout.

En attendant, si nous faisons le compte, nous voyons qu'en deux ans les P.T.T. ont ouvertement et cyniquement violé trois fois la loi. La première, en créant un Comité du Radio-Journal de France, la seconde en constituant un Centre de l'Information générale, la troisième étant celle que nous venons d'évoquer. C'est un record peu enviable.

Le Poisson de Mer Frais, s'achète désormais chez

" LES COOPÉRATEURS "

55 *Boulevard Gambetta à CAHORS* 55

Pas de confusion possible

Vendredi 21 : GRANDE VENTE RÉCLAME, de 8 à 10 h.

Du Choix, de la Qualité, de la Fraîcheur et des Prix...

...INCONNUS ENCORE A CAHORS

Quelques exemples :

MERLUCHONS (portion) le Demi-Kilo	2 fr. 50
LIMANDE effilée (grosse) »	4 fr.
LIMANDE (portion) »	2 fr. 50
MAQUEREAU »	3 fr.
MERLAN »	2 fr.
LOTTE »	5 fr. 50
CABILLAUD français (en tranches)	4 fr.

Baisse Générale sur tous autres produits de la Mer : Merlus, Colinot, Grondin, Eperlan, Langoustines, Sardines fraîches (pêchées la veille), Moules de Bouchot.

MÉNAGÈRES Demandez à notre gérant nos recettes *gratuites* de cuisine. Vous y trouverez d'utiles indications.

N'oubliez pas que " LES COOPÉRATEURS " ne vendent que des denrées de 1re Qualité Pas d'autres

Dernière heure

L'incendie du paquebot « Paris »

Un de nos plus beaux transatlantiques, le paquebot « Paris » a pris feu mardi, à 22 heures, à quai dans le port du Havre, quelques heures avant son départ pour New-York.

Le navire allait transporter à New-York de nombreuses personnalités se rendant à l'Exposition internationale.

Le feu a pris dans la boulangerie du navire puis s'est propagé par le pont supérieur au Salon de coiffure et au grand salon.

On déplore la mort du chef du service de sécurité et d'un pompier. Presque tous les objets d'art, destinés à l'Exposition de New-York ont pu être sauvés.

Le sinistre semblerait être dû à un attentat criminel D'autre part, les boulangers-pâtissiers du « Paris », interrogés par le commissaire spécial du Havre, ont reconnu qu'ils avaient laissé en quittant la boulangerie du bord, un fourneau à charbon allumé.

⁂

Pour le service obligatoire en Angleterre

De Londres. — Près de 50 parlementaires de la majorité ont signé une motion qui a été déposée mercredi, aux Communes, en faveur de l'acceptation immédiate du principe de la mobilisation obligatoire.

⁂

La Suède et la prolongation du service militaire

De Stockholm. — Le parti de droite a déposé un projet d'ouverture d'un crédit de 25 millions de couronnes qui serait consacré au renforcement de la défense, notamment à la prolongation de la durée du service militaire.

⁂

Prochain discours de Mussolini

De Rome — On apprend que M. Mussolini se rendra dans la première quinzaine de mai, à Turin, où il prononcera, dit-on, un important disours.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon

-:- GRANDEUR UNIQUE -:-

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

REMERCIEMENTS

Madame Justin DELPOUGET ; Monsieur et Madame Pierre DELPOUGET et leur fille ; Monsieur et Madame Lucien DELPOUGET ; les familles HUGONNENG, LEBRET, PÉGOT, CANUT, LUGRIN, SOUCARRE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Justin DELPOUGET

Percepteur honoraire

REMERCIEMENTS

Madame Veuve LAVAUR, à Montfaucon ; Monsieur et Madame Auguste REY et leurs enfants ; Mademoiselle Marthe REY ; Mesdemoiselles Emilie et Jeanne DELMAS à Langon ;

Les familles GARRIGOU, DELMAS et tous les parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Vve Berthe GARRIGOU

née DELMAS

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

UNION DES COOPÉRATEURS CADURCIENS

Société anonyme à capital et personnel variable

Siège social : 5, rue Jean-Caviole, Cahors

EXTRAIT DE DELIBERATION

Réunis en Assemblée générale extraordinaire, le samedi 18 mars 1939, les actionnaires ont, conformément aux décisions antérieures, le quorum statutaire étant atteint, voté *à l'unanimité*, l'adoption de la délibération suivante :

« L'Assemblée générale décide que la Société l'Union des Coopérateurs Cadurciens est dissoute à partir de ce jour. Elle désigne pour procéder à la liquidation : MM. Barrau, Bouscayre, Cazassus, Cantagrel, Druhant, Fajoles, Gauthier, Lalanne, Lalaurie, Leroux, Lonfranc, Pécharman, Pourchet, Salesses et Troupel, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément. Ils auront notamment charge et pouvoir de céder à la Société, l'Union Coopérative Montalbanaise, les biens constituant le patrimoine de la Société, ainsi que ceux qui auraient pu servir à l'exploitation. Après acquittement des dettes passives, le cas échéant, ils rembourseront aux sociétaires le montant des souscriptions qu'ils ont versé à concurrence du produit net de la liquidation. »

Le Président de séance :
Signé : LALAURIE.

Un 1er assesseur :
Signé : TROUPEL.

Un 2e assesseur :
Signé : POURCHET.

Certifié conforme.

L'Administrateur-délégué :
Signé : LONFRANC.

LEGUMES ET PRIMEURS — ALAYRAC rue Marl-Foch CAHORS

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 26

Jean D'AGRAIVES

PETITE SOURCE SOUS LES PALMES

Il passait des quarts d'heure complets sans rien faire, en haut d'une échelle, à la grande stupeur de Chabann. Il lambinait dans son travail. Il commettait même des bévues de véritable débutant... absorbé d'un coup, tout entier, par une pensée qui lui faisait oublier fils, chatterton, douilles...

...Aucun doute ne subsistait, cependant, désormais en lui.

Si Petite Source avait vécu — hôtesse à un titre quelconque — au palais d'Abd-el-Géméda, elle aurait trouvé un moyen de le revoir secrètement où du moins de lui faire porter quelque signe de sa pensée.

Elle avait bien su, à Tunis, faire preuve d'habileté et d'audace.

La rose ?

Non, ce n'était pas là une preuve assez manifeste.

Pourtant malgré les certitudes que lui apportait sa raison, Dartel ne voulait pas y croire.

Quelque chose, illusion tenace, intuition du cœur, peut-être, continuait à lui affirmer, envers et contre toute évidence, qu'il devait encore espérer !

Il eût été trop malheureux s'il lui avait fallu admettre qu'il ne la verrait jamais plus.

Et une joie obstinée chantait, encore, au tréfonds de son cœur bien frêle, mais toujours vivace.

Cette certitude impérissable, des indices devaient venir la fortifier, un peu plus tard...

Mais fallait-il prêter vraiment la moindre importance à des faits pareillement insignifiants ?

Pourtant, il n'avait pas rêvé. Il avait bien, ce matin-là, aperçu une ombre fugace dans l'orangerie, cependant qu'il la traversait pour se rendre à la sellerie !

Une ombre féminine gracieuse !

Mais plus vif que lui, Majunga s'était déjà précipité. Et il avait cru, aussitôt, entendre un cri aigu de femme.

Un cri qui avait accentué le flux du sang dans ses artères.

En vain, à l'heure de la sieste, avait-il questionné Chabann.

Celui-ci n'avait rien compris à l'incident par trop rapide. Ou bien, il ne voulait rien dire !

Au surplus, comme tout musulman, quoiqu'il fût dévoué à son maître, il demeurait fort réservé, si non tout à fait farouchement — sitôt qu'il s'agissait de femmes.

Ce n'est pas pour rien qu'en arabe, « harem » a un sens sacré et que le même mot s'applique aux appartements des épouses et au lieu du Pèlerinage !

... Le fait qu'une femme, trop curieuse, eût été punie par le nègre, d'une imprudence préméditée ou fortuite, ne suffisait pas, cependant, à l'identifier avec Petite Source ! Loin de là !

⁂

... Un événement plus étrange devait bouleverser le Breton exactement deux jours plus tard !

La chaleur était accablante. Majunga et le Mozabite somnolaient, eux, dans un coin d'ombre.

Et bientôt, l'ingénieur fut las de lutter contre un mur rebelle à la fraise de son vilbrequin, ce d'autant que le moindre geste le faisait ruisseler de sueur.

Avide de quelque souffle frais, il décida de s'accorder un répit de quelques minutes et, comme un jet d'eau solitaire chuchotait dans un patio proche, il alla tremper, dans la vasque, ses mains, ses bras et son visage...

L'ombre propice de la colonnade était inviteuse et tentante

Il s'y étendit, yeux mi-clos.

Or, bien qu'il se fût efforcé de conserver les yeux ouverts, de pas se laisser aller à la somnolence insidieuse, il ne put longtemps se débattre contre la chape de paresse qui s'appesantisait sur lui et il s'endormit tout de bon — d'un de ces sommeils de sieste, exquis certes, où les perceptions paraissent infiniment lointaines, sans être, toutefois, anéanties, puisqu'elles tissent la trame de nos rêves.

Jamais, non, il n'avait encore revécu si intensément avec une pareille netteté la bienheureuse nuit tunisienne, celle qui était maintenant sa seule raison de vivre et d'espérer !

Une présence passa près de lui.

Il était, tout à coup, baigné dans le parfum de Petite Source.

Sans doute quelque souffle léger de brise avait dû le frôler, car il crut véritablement qu' « elle » se penchait doucement sur lui.

L'impression en fut si vive qu'il gémit et qu'il s'éveilla.

Alors...

Son rêve persistait-il, quoiqu'il eût ouvert les deux yeux ?

Il aurait juré qu'une forme féminine s'enfuyait là-bas, par la galerie, une forme frêle et comme presque enfantine encore.

Sa surprise fut tellement grande qu'il mit bien deux ou trois secondes pour reprendre pleinement ses esprits.

Et lorsqu'il put enfin courir dans la direction de l' « ombre », elle avait disparu.

Dix pas plus loin, il se heurtait à Majunga qui le fixa d'un regard bizarre et lui dit, d'un ton rude, qu'il n'avait jamais eu encore jusqu'ici :

— Voilà, Sidi, une limite que tu ne dois « jamais » franchir ! Tu le sais d'ailleurs, « ta » lumière ne doit pas y entrer non plus.

Dartel feignit l'indifférence et, haussant ses vastes épaules, il s'en revint sous les arcades, vers l'endroit où, l'instant d'avant, il était encore endormi.

Tout de même, cette fois-ci, ce n'était plus rien qu'un mirage !

A son chevet de tout à l'heure, un bouquet de jasmin gisait, bouquet que, dans son étonnement du premier réveil, il n'avait pas eu le temps d'apercevoir.

Et un parfum d'ambre rendait plus chaude... plus grisante, la lumière !

Pierre dut s'appuyer un instant, contre le fût lisse d'une colonne, pour ne pas chanceler.

Ce parfum il l'eût reconnu entre tous.

Il ne passait point de nuit où il n'en embaumait ses songes.

C'était là un des attributs de la beauté de Petite Source, au même titre que ses bijoux, ses voiles, sa petite robe blanche.

...Précisément, à gestes d'avare, il serra contre sa poitrine les fleurs odorantes du jasmin qui commençait à se faner.

— Chabann ! appela-t-il. Viens, ici. Je suis patraque. Ça ne va pas. Range les outils, mon garçon. Après quoi tu me rejoindras au camp. Je rentre. A tout à l'heure.

Une seule pensée le dominait, retrouver vivement son logis, se terrer, comme un fauve blessé qui se traîne jusqu'à son gîte.

⁂

...Etendu sur son lit de camp, Pierre était enfin parvenu, par un effort considérable à mettre de l'ordre dans ses idées.

Petite Source ?

Preuve hélas bien mince que ce parfum, que ces jasmins!

La gamme des essences orientales n'est-elle pas très limitée ? Puis ce pouvait être le vent qui avait porté le bouquet sous la colonnale du patio !

Aucune de ces suppositions, à vrai dire, n'était convaincante, mais aucune d'elles n'était, non plus, à repousser complètement !

Soudain le Breton sursauta.

Une autre explication, parbleu, si simple, se présentait à lui.

Une des femmes d'Abd-el-Géméda s'était gaussée du Ferenghi !

Afin de faire rire ses compagnes, pour peupler les heures monotones et parfois si lourdes du harem, elle s'était jouée du *Kafir !*

Embusquée dans quelque cachette, elle avait dû bien rire, ma foi, de son émoi de tout à l'heure.

(*à suivre*).

ETUDE
DE
de Maître Pierre DESPRATS
AVOUÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant exploit de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre mars mil neuf cent trente-neuf, notification a été faite à la requête de Monsieur Oscar MARRE, Maire de la commune de Saint-Martin-Labouval (Lot), agissant en cette qualité et à ce spécialement autorisé par délibération du Conseil municipal de la dite commune en date du dix-huit avril mil neuf cent trente-sept, et approuvé par Monsieur le Préfet du Lot en date du dix-sept juillet mil neuf cent trente-sept,

A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors.

De l'expédition d'un acte fait au greffe dudit Tribunal le vingt-deux février mil neuf cent trente-neuf, constatant le dépôt fait au greffe le même jour, de la copie collationnée, enregistrée gratis à Cajarc le vingt juillet mil neuf cent trente-sept, folio 188, numéro 350, d'un acte dressé par Monsieur Oscar MARRE, Maire de la commune de Saint-Martin-Labouval, agissant en cette qualité, le sept juillet mil neuf cent trente-sept, portant vente par :

I. Monsieur DECREMPS Louis-Jules, entrepreneur de Travaux publics, demeurant à Saint-Martin-Labouval (Lot), au requérant ès qualité,

1° D'un immeuble en nature de terrain, situé au lieu dit Saint-Martin-Labouval et figurant au plan cadastral sous les numéros C 1313, 1314, 1315, 1317, 1318, d'une contenance de trois cent quarante-trois mètres carrés ;

2° De la moitié d'un terrain d'une superficie de soixante-huit mètres carrés, situé au lieu dit Saint-Martin-Labouval et figurant à la matrice cadastrale sous les numéros C 1318 p, et 1317 p, la dite vente moyennant la somme totale de quatre mille neuf cent un francs, prix principal, outre les charges.

II. Monsieur PARRA Jean-Pierre, demeurant à Saint-Martin-Labouval (Lot), au requérant ès qualité,

1° D'un terrain situé lieu dit Saint-Martin-Labouval, figurant au plan cadastral sous le numéro C 1317 et d'une contenance de soixante-dix-sept mètres carrés.

2° De la moitié d'un terrain, situé lieu dit Saint-Martin-Labouval, d'une surface totale de soixante-dix-huit mètres carrés, figurant à la matrice cadastrale sous les numéros C 1318 p et 1317 p, la dite vente moyennant la somme totale de mille quatre cent quatorze francs, prix principal, outre les charges.

III. Monsieur Marcelin LARROQUE, négociant, demeurant à Saint-Martin-Labouval, au requérant, ès qualité,

D'une parcelle de terrain, d'une contenance de quatre-vingt-quatre mètres carrés, située commune de St-Martin-Labouval, figurant au plan cadastral sous les numéros C 1111 p 1112 p, moyennant la somme de mille deux cent soixante francs, prix principal, outre les charges.

L'exploit sus-visé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que, faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toute hypothèque de cette nature ; que les anciens propriétaires connus des dits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs : Ida MASSIP, héritière elle-même de Jean-Louis MASSIP à Saint-Martin-Labouval (Lot), famille MASSIP, de Saint-Martin-Labouval, Maurice MARRE, de Saint-Martin-Labouval, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification sera publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour insertion :
DESPRATS, *avoué*.

Bibliographie

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

Revue bimestrielle illustrée militaire et coloniale, 38, rue Vacon, à Marseille.

Le numéro : 7 francs. L'abonnement d'un an : 40 francs.

Ceux-là même qui ont pris part aux plus glorieuses pages de notre histoire coloniale ont bien voulu en retracer le souvenir pour la Revue de la Légion.

Nous lisons au sommaire du numéro d'avril que des documents rares illustrent ces récits dont l'intérêt rejoint l'actualité :

La Mission Saharienne Foureau-Lamy, vue à 40 ans de distance, par le général Reibell. — Souvenirs du Tonkin. La délivrance de Tuyen-Quang, par le capitaine Sourlier. — La pacification du Maroc. Une bande de Brigands : les Haït Hammou, par le lieutenant-colonel Doury. — Les Régiments étrangers dans la 2e Bataille de Champagne, par le capitaine Ingold.

Suit : « La Revue des Revues », par Marcel Prangé. — Un poète légionnaire : Alain Seeger. — La Vie des Régiments et les Sociétés d'Anciens Légionnaires.

Vient de paraître :

LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE A L'ECOLE PRIMAIRE

(leçons, exercices, jeux, danses avec balles, ballons, cerceaux, cordes, coussins)
par Mme Ch. COLAS-SAUZON
en collaboration
avec Ch. Colas instituteur
Préface de M. BÉGUÉ,
Inspecteur d'Académie du Lot
(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors. 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de Chèques Postaux, Toulouse (119-65).

Dans
la Mode Pratique
tout est si pratique et vraiment élégant!
Tous les jeudis :
1 fr. 25
Abonnement 1 an : **48** fr.
50 ou **55** fr. avec prime.
Envoyer mandat-poste (pas de mandat-carte)
à *la Mode Pratique*,
49, av. de l'Opéra, PARIS

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Vous avez intérêt à utiliser les
« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cajarc à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 *de réduction*

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Vous avez intérêt à utiliser les
« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 *de réductions*

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

—:— PRIX MODÉRÉS —:—

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). } **1.800 m²**

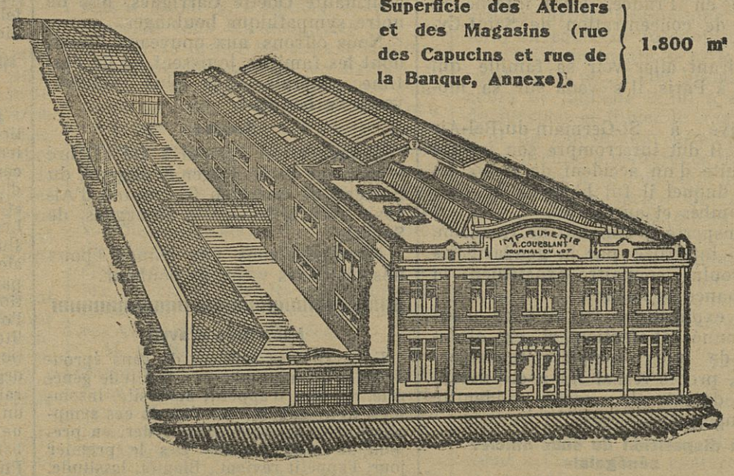

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	—	10 15	»	20 15	21 45	»	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	—	10 28	»	20 25	21 59	22 50	»
LIMOGES arrivée	»	»	—	15 29	»	0 36	2 36	5 10	»
LIMOGES départ.	»	»	—	15 43	»	0 40	2 47	5 40	»
BRIVE... arrivée	»	»	—	17 03	»	1 56	4 3	7 20	»
BRIVE... départ.	8 14	12 28	—	17 9	18 3	2 1	4 18	7 33	»
Gignac-Cressensac.	8 50	13 4	—	—	18 34	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	9 12	13 36	—	17 46	18 52	—	4 58	8 12	»
CAZOULES.....	9 19	13 43	—	—	18 58	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	9 24	13 48	—	—	19 2	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 33	13 57	—	—	19 10	—	—	—	»
Nozac.....	9 42	14 6	—	—	19 18	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 55	14 19	—	18 8	19 27	—	5 23	8 36	»
Saint-Clair.....	10 4	14 28	—	—	19 35	—	—	—	»
Dégagnac	10 14	14 38	—	—	19 44	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 24	14 48	—	—	19 53	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 34	14 58	—	—	20 2	—	—	—	»
Espère.....	10 42	15 6	—	—	20 9	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 51	15 15	—	18 43	20 18	3 32	6 »	9 13	»
CAHORS départ .	11 45	17 25	—	18 47	»	3 36	6 4	9 18	7 48
Sept-Ponts.....	11 56	17 36	—	—	»	—	—	—	7 53
Cieurac.	12 11	17 51	—	—	»	—	—	—	8 2
Lalbenque.....	12 18	17 58	—	—	»	—	—	9 42	8 8
Caussade.....	12 46	18 31	—	19 27	»	—	6 45	10 3	8 30
MONTAUBAN arr.	13 17	19 4	—	19 47	»	4 30	7 4	10 23	8 55
TOULOUSE.. arr.	14 07	»	—	20 35	»	5 11	7 45	11 25	

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. (2) 1re, 2e, 3e cl.	Autorails	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	3 58	—	8 35		13 25	—	15 50	17 20	21 5	—	23 19
MONTAUBAN. d.	6 11	—	9 17	10 50	14 6	—	16 35	18 12	21 46	—	0 »
Caussade.....	6 50	—	9 35	11 15	—	—	17 16	18 34	22 4	—	—
Lalbenque.....	7 26	—	—	11 40	—	—	17 56	18 57	—	—	—
Cieurac	7 34	—	—	11 45	—	—	18 4	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 44	—	—	11 54	—	—	18 14	—	—	—	—
CAHORS... arr .	7 59	—	10 9	11 59	14 58	—	18 20	19 14	22 40	—	0 52
CAHORS... dép.	8 13	—	10 13	12 »	15 2	13 32	»	19 19	22 44	—	0 56
Espère.....	8 27	—	—		—	13 44	»	19 30	—	—	—
St-Denis-Catus ...	8 40	—	—		—	13 56	»	19 41	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 53	—	—		—	14 12	»	19 53	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—		—	14 21	»	20 »	—	—	—
Saint-Clair	9 10	—	—		—	14 31	»	20 8	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	10 51		—	14 42	»	20 18	23 24	—	—
Nozac.....	9 30	—	—		—	14 49	»	20 25	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 38	—	—		—	14 57	»	20 33	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 45	—	—		—	15 3	»	20 39	—	—	—
CAZOULES.....	9 51	—	—		—	15 9	»	20 45	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	10 4	—	11 11		—	15 18	»	20 56	23 45	—	—
Gignac-Cressens..	10 32	—	—		—	15 46	»	21 22	—	—	—
BRIVE.... arr.	10 57	—	11 49		16 33	16 11	»	21 47	0 23	—	2 24
BRIVE.... dép.	»	—	11 56		16 39	—	»	»	0 29	—	2 30
LIMOGES. arr .	»	—	13 20		18 5	—	»	»	1 49	—	3 47
LIMOGES. dép.	»	—	13 35		18 14	—	»	»	2 2	—	3 50
PARIS.. (A.) arr.	»	—	18 52		23 23	—	»	»	6 43	—	8 39
PARIS.. (O.) arr.	»	—	19 4		23 35	—	»	»	6 55	—	8 50

Continue sur Libos et Agen

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 18.
(2) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

		Autorails	MARCH.-VOY.		Autorails
MONTAUBAN.....	»	10 50	14 6	16 25	
CAHORS.....	»	11 59	14 58	18 20	
CAHORS.....	7 3	12 »	15 51	18 50	
Mercuès	7 16	12 9	16 10	18 59	
Douelle (*Arrêt*).....	7 20	12 *a* 12	16 17	19 *a* 2	
Parnac	7 29	12 17	16 28	19 7	
Luzech	7 35	12 22	16 36	19 12	
Pont de Castelfranc.	»	12 *a* 28	»	19 *a* 18	
Castelfranc.....	7 45	12 30	16 50	19 21	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 49	12 33	16 56	19 24	
Puy-l'Evêque.....	7 56	12 39	17 6	19 30	
Duravel	8 3	12 45	17 16	19 35	
Soturac-Touzac	8 10	12 50	17 26	19 41	
Fumel.....	8 20	12 59	17 40	19 49	
LIBOS.....	8 25	13 2	17 46	19 52	
AGEN.....		14 6			

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

	Autorails		Autorails	
PENNE	6 26		13 30	
LIBOS... dép.....	6 43	9 15	13 52	18 14
Fumel.....	6 46	9 23	13 55	18 21
Soturac-Touzac	6 54	9 37	14 3	18 32
Duravel	7 »	9 47	14 9	18 39
Puy-l'Evêque.....	7 5	9 57	14 14	18 46
Prayssac (*Arrêt*).....	7 11	10 10	14 20	18 55
Castelfranc.....	7 14	10 17	14 23	19 »
Pont de Castelfranc.	7 *a* 17	»	14 *a* 25	»
Luzech	7 24	10 38	14 32	19 12
Parnac	7 29	10 51	14 37	19 21
Douelle (*Arrêt*).....	7 *a* 33	11 »	14 *a* 41	19 26
Mercuès	7 38	11 8	14 45	19 32
CAHORS.....	7 47	11 26	14 54	19 45
CAHORS.....	7 48	11 45	17 25	»
MONTAUBAN.....	8 55	13 17	19 4	»

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS.....	8 2	9 50	12 43	17 04
Cabessut.....	8 11	10 01	12 51	17 17
Arcambal.....	8 20	10 17	13 »	17 28
Vers.....	8 28	10 35	13 07	17 37
Saint-Géry.....	8 35	10 55	13 12	17 43
Conduché.....	8 46	11 24	13 22	17 58
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 34	13 28	18 05
St-Martin-Labouval..	8 59	11 59	13 35	18 14
Calvignac.....	9 5	12 09	13 40	18 22
Cajarc.....	9 16	12 26	13 52	18 36
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc (les 10 & 25)	14 01	18 47
Toirac.....	9 33		14 08	18 57
Lamadeleine.....	9 44		14 19	19 10
CAPDENAC.....	9 55		14 30	19 22

De CAPDENAC à CAHORS

CAPDENAC.....	7 11	11 45	»	16 54
Lamadeleine.....	7 23	12 01	»	17 04
Toirac.....	7 34	12 15	»	17 13
Montbrun.....	7 42	12 26	»	17 20
Cajarc.....	7 52	12 41	»	17 30
Calvignac.....	8 2	12 54	»	17 39
St-Martin-Labouval..	8 9	13 03	»	17 45
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 13	»	17 52
Conduché.....	8 23	13 24	»	17 59
Saint-Géry.....	8 38	13 40	»	18 11
Vers.....	8 43	13 47	»	18 16
Arcambal.....	8 50	13 58	»	18 23
Cabessut.....	8 59	14 13	»	18 32
CAHORS.....	9 6	14 22	»	18 39

a. — Ce signe désigne un arrêt facultatif. (Pour descendre, demander l'arrêt au chef de train ; pour monter, s'adresser au personnel du point d'arrêt ou à défaut faire signe au conducteur).

NOTA. — Indépendamment des services d'autorails mentionnés ci-dessus, il existe également de nombreux trains. RENSEIGNEZ-VOUS DANS LES GARES.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	(1)				EXP.
St-Denis-près-Martel.	4 50	9 15	14 44	17 58	18 43
Vayrac	4 58	9 23	14 50	18 4	18 48
Bétaille (*arrêt*).....	5 3	9 28	14 54	18 9	—
Puybrun.....	5 11	9 36	15 2	18 15	18 56
Bretenoux-Biars....	5 20	9 44	15 10	18 24	19 3
Port-de-Gagnac.....	5 26	9 50	15 16	18 31	—
Laval-de-Cère	5 34	9 58	15 23	18 39	19 14
Lamativie	5 53	10 15	15 40	18 56	19 28
Siran (*arrêt*).....	6 7	10 30	15 54	19 10	—
La Roquebrou.....	6 25	10 43	16 5	19 22	19 58
AURILLAC.. arrivée.	7 13	11 20	16 40	19 58	20 24

(1) A lieu du 1er Juillet au 26 Septembre.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

					(2)
AURILLAC.. départ.	5 55	6 30	10 40	17 17	21 30
La Roquebrou.....	6 21	7 11	11 18	17 55	22 7
Siran (*arrêt*).....	—	7 22	11 29	18 6	—
Lamativie	6 43	7 36	11 43	18 21	22 31
Laval-de-Cère	6 56	7 51	11 58	18 40	22 46
Port-de-Gagnac.....	—	7 58	12 5	18 48	—
Bretenoux-Biars	7 8	8 13	12 19	19 6	23 3
Puybrun.....	7 15	8 20	12 26	19 13	23 11
Bétaille (*arrêt*).....	—	8 27	12 33	19 21	—
Vayrac	7 24	8 36	12 38	19 27	23 21
St-Denis-près-Martel.	7 29	8 43	12 44	19 34	23 28

(2) Du 1er Juillet au 26 Septembre.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

				EXP.	Périodique jour de foire	
Le Buisson. dép.	»	7 33	10 37	17 11		
Sarlat..... dép.	6 40	9 40	12 »	17 47	17 58	19 30
Cazoulès.....	7 34	10 34	12 33	18 12	19 07	20 24
Souillac.....	7 50	10 50	12 46	18 17	19 18	20 40
	8 »	11 30	13 47	18 17		
Le Pigeon	8 18	11 48	14 »	18 25	»	»
Baladou . Arrêt.	8 26	11 56	14 4	—	»	»
Martel.....	8 34	12 04	14 11	18 34	»	»
St-Denis-p.-Mart.	8 50	12 20	14 19	18 42	»	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	7 30	—	—	9 10	13 »	16 40
Martel.....	7 39	—	—	9 26	13 13	16 56
Baladou.....	—	—	—	9 34	13 19	17 04
Le Pigeon	7 47	—	—	9 42	13 22	17 12
Souillac.....	7 55	—	—	9 59	13 31	17 30
	7 56	6 15	8 20	11 20	13 45	18 »
Cazoulès.....	8 1	6 23	8 36	11 36	13 52	18 16
Sarlat.....	8 27	7 31 / 5 30	9 30	12 30	14 28	19 10
Le Buisson. ar.	9 01	6 14	—	—	15 48	—

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 21	16 55	»
Carsac	8 37	17 11	»
Grolejac.....	8 42	17 16	»
St-Cirq-Madelon.....	8 53	17 27	»
Payrignac (arr.)	9 3	17 37	»
GOURDON.....	9 16	17 50	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 »	15 »	»
Payrignac (arr.).....	7 13	15 13	»
St-Cirq-Madelon.....	7 23	15 23	»
Grolejac.....	7 34	15 34	»
Carsac.....	7 39	15 39	»
SARLAT	7 52	15 52	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	»	10 1	15 45	19 45
CAPDENAC. a.	»	»	»	»	13 46	19 7	23 23
CAPDENAC. d.	2 20	7 17	11 11	17 20	13 56	19 31	23 43
FIGEAC.....	2 45	7 31	11 23	17 29	14 8	19 44	23 54
Le Pournel.....	—	7 50	11 42	»	14 24	20 3	—
Assier.....	3 35	8 1	11 54	»	14 33	20 13	0 16
Flaujac (halte)...	—	8 10	12 3	»	14 42	20 21	—
Gramat	5 7	8 23	12 18	»	14 54	20 34	0 34
Rocamadour	5 19	8 35	12 28	»	15 7	20 45	0 44
Montvalent.....	5 36	8 49	12 42	»	15 23	20 58	—
St-Denis-p.-Martel arr.	5 47	8 58	12 51	»	15 33	21 7	1 3
St-Denis-p.-Martel dép.	5 58	9 6	13 1	»	15 43	21 15	1 7
Quatre-Routes	6 9	9 16	13 11	»	15 52	21 25	—
Turenne.....	6 21	9 26	13 21	»	16 2	21 34	—
BRIVE..... ar.	6 54	9 48	13 44	»	16 27	21 54	1 39
PARIS (Orsay) ar.	»	19 4	»	»	23 35	5 30	8 43

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

				(Orsay)	(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	21 8	22 50	»	7 25	10 15	»	»
Brive..... dép.	3 47	8 19	»	14 3	17 13	18 16	»
Turenne.....	4 8	8 44	»	14 23	17 34	18 52	»
Quatre-Routes	4 16	8 53	»	14 31	17 42	19 3	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 23	9 »	»	14 38	17 49	19 15	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 29	9 8	»	14 42	17 53	19 39	»
Montvalent.....	—	9 19	»	—	18 4	19 57	»
Rocamadour	4 56	9 37	»	15 6	18 20	20 46	»
Gramat	5 8	9 50	»	15 16	18 31	21 7	»
Flaujac (halte)...	—	10 3	»	—	18 43	»	»
Assier.....	5 27	10 13	»	15 34	18 53	21 42	»
Le Pournel.....	—	10 22	»	—	19 2	»	»
FIGEAC.....dép.	5 52	10 44	»	15 56	19 19	22 13	»
CAPDENAC ar.	6 1	10 53	»	16 5	19 28	22 26	»
CAPDENAC d..	6 27	11 20	»	16 14	19 43	»	»
TOULOUSE	9 56	15 28	»	19 13	23 29	»	»